



ORE - Session plénière 23 Septembre 2015, Bangkok

Bangkok International Trade & Exhibition Center (BITEC)
88 Bangna-Trad Road (Km.1), Bangna, Bangkok 10260, Thailand
Web: www.bitec.co.th

14h00 – 17h00

Procès-verbal

Traduit de l'anglais – ADF/LD 03/02/2016

A Allocution de bienvenue / ouverture de la séance

Philippe Rusca souhaite la bienvenue à tous ceux présents, en particulier Wolfgang Doneus (président du CED) et Marco Mazvet (ancien président de l'EDSA, l'association européenne des étudiants en médecine bucco-dentaire). Il annonce que l'ordre du jour sera légèrement modifié car certains délégués (notamment les présidents des groupes de travail et les candidats au Conseil de la FDI) participent à des séances concomitantes et risquent de ne pas pouvoir contribuer à cette plénière à l'heure prévue.

Les scrutateurs sont Nico Diederich et Jürgen Fedderwitz.

B Ordre du jour de la réunion administrative

B.1 Appel des noms – Vérification du quorum

Hans Schrangl fait l'appel de tous les délégués et suppléants inscrits. Avec 62 délégués présents, le quorum est atteint.

B.2 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé. Un représentant de l'Association dentaire du Kazakhstan souhaite faire une présentation lors du point B.7 ; personne ne s'y oppose.

B.3 Adoption du procès-verbal de Tbilissi

Le procès-verbal de la session plénière de Tbilissi est adopté sans amendement.

B.4 Communications des membres du Bureau

Philippe Rusca informe les délégués que le Bureau de l'ORE a pris contact avec l'ADEE (association pour la formation odontologique en Europe), principalement parce que le groupe de travail "Relations entre les universités et les praticiens libéraux" souhaite mettre en place une collaboration plus étroite, ce pour quoi les deux parties concernées sont d'accord. Des relations ont également été établies avec l'EDSA (association européenne



des étudiants en médecine bucco-dentaire) car il est important d'avoir le soutien des jeunes chirurgiens-dentistes.

Michael Frank informe les délégués sur les finances. De façon générale, tout se passe bien. Cependant, le règlement de la cotisation pose problème à certaines associations nationales (par exemple, la Russie). Michael Frank demande aux associations membres de contacter le Bureau ou le Trésorier si elles rencontrent des difficultés financières ; nous essaierons toujours de trouver une solution. Il ajoute qu'en tant que Trésorier, il doit s'en tenir aux Statuts de l'organisation et demande que la cotisation soit payée en fonction du nombre de membres déclarés. Cela se fait parfois avec du retard ; dans le cas de la Russie, ce retard est un peu long. Actuellement, il reste des arriérés encore significatifs pour 2014 et nous ne savons pas quelle sera la situation en 2015. Le Bureau s'est entendu avec Vladimir Sadovsky à Tbilissi pour qu'un tiers de la somme due soit versé immédiatement et les deux tiers restants, successivement. Toutefois, les choses ne se sont pas déroulées ainsi. Nous sommes quelque peu surpris et inquiets que le nombre de chirurgiens-dentistes en Russie soit tombé en un an de 32 000 à 4 000. Comment est-ce possible ? Le Bureau de l'ORE est également très surpris de la réaction du Conseil de la FDI, qui a accepté cette déclaration de réduction du nombre de membres. Nous essaierons de trouver une solution et vous tiendrons informés.

Elena Ivanova est invitée par le Président des *Chief Dental Officers* à prendre la parole. Elle explique qu'ils cherchent une explication à cette forte chute dans le nombre de leurs membres et promet de donner des informations là-dessus dès que possible.

Le Président de l'ORE est également très surpris de la décision du Conseil de la FDI d'accorder à la Russie une réduction de 7/8^{èmes} de sa cotisation. Cette fois, la politique si ouverte habituellement avec la FDI n'a pas fonctionné. Cependant, nos Statuts ne nous obligent pas à prendre la même décision. Actuellement, nous devrions exclure la Russie mais, bien entendu, nous ne souhaitons pas en arriver à de tels extrêmes et allons poursuivre nos discussions pour tenter de trouver une solution.

Peter Engel est également très préoccupé par le nombre de chirurgiens-dentistes en Allemagne et espère que la FDI se montrera aussi compréhensive à leur égard. Nick Sharkov explique que son association a donné un bon exemple : en Bulgarie, tout s'était écroulé et ils avaient, pour des raisons politiques, perdu beaucoup d'argent, mais ils ont quand même réglé leur cotisation. Si nous commençons maintenant à faire de telles exceptions, il y en aura d'autres dans peu de temps. Nick Sharkov mentionne les Statuts, auxquels tout le monde doit se conformer, et est soutenu dans cet avis par Beat Wäckerle.

B.5 Groupes de travail

En préambule à ce point, Philippe Rusca propose de regarder les *Directives cliniques en*



médecine bucco-dentaire pour la prise en charge des patients diabétiques publiées par l'Association dentaire turque et disponibles sur la page d'accueil du site de l'ORE. Il encourage les autres associations membres à nous fournir d'autres documents utiles comme celui-là.

1. Relations entre les praticiens et l'Université

Nermin Yamalik fait le point sur les travaux de son groupe. Elle explique comment des ressources pour la pratique clinique peuvent être développées et comment les directives cliniques pour les cabinets dentaires sont perçues. Sa présentation est disponible sur le site de l'ORE (<http://www.erodental.org/organs-and-bodies/plenary-session/bangkok-2015/minutes>). À la fin de son discours, Nermin Yamalik, informe brièvement les délégués du projet de collaboration entre l'ORE et l'ADEE.

Philippe Rusca la remercie pour cette présentation très détaillée, complète et intéressante et souhaite un grand succès à la collaboration avec l'ADEE.

2. Exercice dentaire libéral en Europe

Ernst-Jürgen Otterbach précise en introduction qu'il n'avait pas l'intention de lancer en Tbilissi un débat sur les sexes. Afin de dissiper tout malentendu, il a donc retiré le mot "féminisation" de la déclaration sur *l'Exercice dentaire libéral en partenariats, réseaux et unités de soins médicaux* envoyé par courriel à toutes les ADN. Aucune objection n'est soulevée contre cette déclaration, qui a été revue aujourd'hui par le groupe de travail. Deux jeunes chirurgiens-dentistes ont été consultés spécifiquement sur ce sujet, l'ancien président de l'EDSA, Marco Mazvet, et Thomas Wolf (Allemagne) en tant que représentant de l'université, responsable des étudiants à l'Université de Mayence.

Cette question (exercice libéral en partenariats) et ces évolutions doivent être observées et surveillées. Ernst-Jürgen Otterbach lit la déclaration (voir le site internet), qui ne sera pas la dernière sur ce problème, et serait heureux que les délégués l'adoptent.

Marco Mazvet de l'association européenne des étudiants en médecine bucco-dentaire (EDSA) prend la parole. Il remercie les délégués d'avoir eu la possibilité de participer à cette assemblée. Son association soutient cette déclaration. Marco Mazvet lit un texte adopté par l'EDSA (voir le site internet).

C'est ensuite Nick Sharkov, Peter Engel, Stefaan Hanson, Georgios Tsiogas, Hans Schrangl, Jürgen Fedderwitz et Ralf Wagner qui prennent la parole. Eux aussi soutiennent cette déclaration. La position très claire du représentant de l'EDSA en faveur du franchisage est notée avec intérêt. Le groupe de travail doit d'ailleurs clarifier les choses sur ce point, car certaines formes d'exercice ne peuvent pas nécessairement se conformer au concept de profession libérale. Philippe Rusca et Ernst-Jürgen Otterbach confirment que ce sera la prochaine étape et que le sujet restera à l'ordre du jour du groupe de travail. Il est noté en outre que les collaborations avec des sociétés utilisant le système de la



franchise étant très difficiles à contrôler, il est important que les exigences éthiques soient définies de notre côté. Le démarrage d'un cabinet ne doit pas être régi par des capitaux empruntés et une valeur actionnariale. C'est la pire forme de prise en charge que l'on puisse proposer à nos patients. C'est un système qui ne permet pas la généralisation des soins bucco-dentaires, ceux-ci n'étant disponibles que là où des bénéfices sont garantis aux organismes financeurs. Il est encourageant que nos jeunes confrères voient les choses de la même façon. Par ailleurs, il est délicat d'un point de vue politique de parler de franchisage tout en rejetant massivement des termes tels que "capital engagé" et formes juridiques. Nous devons adopter des positions claires, faute de quoi nous ne serons pas crédibles politiquement parlant.

La Déclaration est finalement adoptée sans objection.

Le Groupe de travail poursuivra ses travaux.

3. Intégration

Elena Ivanova présente les activités récentes du groupe (voir le site de l'ORE) et remercie les membres, qui font du très bon travail. Ces activités ne concernent pas uniquement la Russie mais s'étendent à tous les États de l'Est. Plusieurs programmes de prévention locaux sont prévus et la "feuille de route" est déjà prête. Ce groupe de travail s'intéresse également à la formation ; une réunion sur ce sujet a eu lieu à St Pétersbourg. Il existe différents concepts sur la manière dont la formation pour les différentes spécialités doit être dispensée. Ces concepts seront adaptés aux règles de l'UE. La réglementation sur l'accréditation des spécialistes a été ajustée. À ce point de sa présentation, Elena Ivanova remercie Michèle Aerden et le Bureau de l'ORE pour leur grand soutien.

Actuellement, le groupe prépare une enquête en Europe Centrale et en Europe de l'Est, dont les résultats seront présentés à Baku.

Philippe Rusca est heureux de constater que les Balkans sont intégrés aux travaux du GT. Il remercie les membres pour le bon travail qu'ils ont fait, souvent dans des conditions peu faciles.

Peter Engel fait référence à la déclaration d'Elena Ivanova dans laquelle il est indiqué que des travaux sont en cours sur la standardisation de l'exercice dentaire. Le CED à Bruxelles s'intéresse également à la standardisation et à la normalisation, et regarde certaines choses avec un œil très critique – c'est pour cela qu'il demande à ce que soit clairement précisé ce qui doit être standardisé, de façon à éviter toute confusion. Il y a dans l'exercice dentaire des structures qui peuvent être standardisées et des procédures et diagnostics qui ne le peuvent pas. Il faut clairement les distinguer pour ne pas créer de contradictions.

Jürgen Fedderwitz confirme la supposition de Philippe Rusca selon laquelle ceci s'applique à la médecine bucco-dentaire occidentale. Il s'agit de rendre compatibles les normes de la formation dans les différents pays. Il existe dans certains pays de nombreuses institutions privées qui dispensent une formation odontologique, ce qui rend encore plus nécessaire

l'élaboration de certains standards.

4. L'équipe dentaire

Michael Frank remplace Edoardo Cavallé, occupé dans une autre séance, et informe les délégués des travaux de ce groupe. Le profil de l'Assistant(e) dentaire au fauteuil, de l'Assistant(e) dentaire de prévention et de l'Hygiéniste dentaire sont finalisés, le prochain à traiter est celui du Prothésiste dentaire. La FDI a publié une nouvelle Déclaration de principe à ce sujet mais, même si elle comporte des déclarations fondamentales, le groupe de travail estime qu'il serait judicieux de proposer quelque chose de plus approfondi et de plus précis. Même si la profession a une image d'indépendance, il faut que nous réfléchissions aux attentes que nous avons des prothésistes et à la façon dont doit se dérouler notre collaboration. Les délégués semblent d'accord avec cette approche. Personne ne demande à prendre la parole.

5. Formation continue médicale en médecine bucco-dentaire

Hande Sar Sancakli lit la déclaration (voir le site de l'ORE) qui a préalablement été adressée par courriel aux associations membres. Elle remercie le groupe de travail et tous ceux qui ont apporté leur soutien à ces travaux.

Philippe Rusca, Susie Sanderson et Hendrike Van Drie complimentent Hande Sar Sancakli sur ce document qui souligne et met en relief la valeur de notre profession. Le texte confirme que le chirurgien-dentiste est capable d'identifier – en couvrant toutes les disciplines – les pathologies buccales et systémiques. La question est soulevée de savoir si, dans cette déclaration, lorsque l'on parle d'orienter un patient, il s'agit de l'orienter vers un spécialiste ou vers un généraliste. Hande Sar Sancakli répond que les possibilités d'interprétation sont délibérément larges car cela dépend du système de santé de chaque pays. Cependant, il s'agit de déclarer clairement dans ce document que le chirurgien-dentiste fait partie de la chaîne médicale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6. Qualité en médecine bucco-dentaire

Il est difficile de définir la qualité, remarque Roland L'Herron. Il n'a donc pas été facile de définir l'objectif de ce groupe de travail. Le sujet peut se rapporter à la qualité professionnelle ou à la qualité de l'environnement des soins, ou encore à la qualité des soins eux-mêmes. Il faut s'intéresser aux aspects financiers, aux procédures, etc. Il a donc été décidé de se concentrer sur l'environnement des différents traitements et soins et de travailler sur un outil d'autoévaluation. Le groupe de travail aimerait proposer une checklist de recommandations pour améliorer le travail et la pratique des chirurgiens-dentistes. Il ne s'agit pas d'établir toute une série des listes qui existent déjà en Europe. Roland L'Herron souligne que chaque chirurgien-dentiste peut utiliser ou non cette liste, comme il le souhaite. Cela ne concerne pas la législation et la réglementation des différents pays ; ceux

qui veulent s'accrocher à ces lois et règlements n'ont pas besoin de s'occuper de cette checklist. Cette liste doit aider le chirurgien-dentiste à évaluer lui-même son travail et sa pratique et à identifier où des améliorations ou des corrections sont possibles ou nécessaires.

Roland L'Herron remercie ses confrères pour leur participation fructueuse et active. Une brève présentation permet de mieux appréhender l'avancement des travaux. 80 recommandations réparties en différents chapitres ont été rédigées. Une seconde lecture de la checklist sera réalisée afin de vérifier que tous les concepts et toutes les définitions sont corrects. Le document sera ensuite envoyé aux associations membres qui pourront le commenter. Enfin, il faudra le traduire dans autant de langues que possible. Tout devrait être prêt au printemps.

Philippe Rusca remercie Roland L'Herron pour ce rapport. Il pense que le groupe de travail est sur la bonne voie.

7. Création d'un nouveau groupe de travail.

Le Bureau a décidé de créer un nouveau groupe de travail, explique Philippe Rusca. Il aura pour thème les patients âgés mais sera organisé différemment de celui de la FDI car nous ne cherchons pas à entrer en concurrence. Nous souhaitons partager les expériences des différents pays européens et faire une analyse des aspects politiques. Philippe Rusca demande à ceux présents de vérifier auprès de leur association nationale s'il y a des confrères qui aimeraient participer à cette réflexion et, si oui, de transmettre leur nom au secrétariat de l'ORE.

Denis Bourgeois a également réuni son groupe de travail sur la prévention ici à Bangkok. Malheureusement, il n'est actuellement pas présent pour nous informer des résultats de la réunion.

- B.6 Session plénière 2016** (29-30 avril) – Baku, Azerbaïdjan
- Session plénière 2016** (lors du Congrès FDI) – Poznan, Pologne
- Session plénière 2017** (21-22. avril) – Genève, Suisse

B.7 Questions diverses

Azamat Baigulakov, futur président de l'Association dentaire du Kazakhstan, présente deux projets d'enseignement et de formation : WODE (*World Online Dental Education*) et WODL (*World Online Dental Library*). Ce sont deux plateformes qui proposent des occasions de formation odontologique partout dans le monde, encouragent la collaboration entre la FDI et les associations nationales et entre les chirurgiens-dentistes et leur association, et visent à améliorer la qualité des services dentaires et, par là même, de la santé bucco-dentaire mondiale. Elles donnent en outre aux enseignants et conférenciers la possibilité de



partager leurs connaissances. La responsabilité de la qualité de la transmission des webinaires, de l'interprétation simultanée vers les langues les plus courantes, et du choix des conférenciers relèverait de la FDI. Celle-ci recevrait les réactions et commentaires des participants et les transmettrait aux conférenciers. La présentation de Azamat Baigulakov est disponible sur le site de l'ORE pour plus d'informations.

Philippe Rusca remercie M. Baigulakov pour cette présentation. C'est un projet très ambitieux.

B.8 Informations sur les affaires de la FDI

Tous les candidats à un poste au Conseil de la FDI ou à celui de futur président sont invités s'ils le souhaitent à se présenter brièvement. Le Président lit la lettre de Bedros Yavru-Sakuk qui, malheureusement, ne peut assister à cette réunion à cause d'une appendicectomie. Bien que les autres continents proposent certainement des candidats très éligibles, Philippe Rusca demande à tous ceux présents de soutenir autant que possible aux prochaines élections les candidats européens.

C Clôture de la réunion – ajournement

Le Président remercie tous ceux présents pour leur participation active aux débats et les interprètes pour leur excellent travail, qui n'est pas toujours facile, puis il ajourne la séance.

Dr. Philippe Rusca
Président

Monika Lang
Pour le procès-verbal